

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Février 2018**

OBJET : Contribuer à la prévention des incendies de forêt par la reconquête agricole ou pastorale : mise en oeuvre du Fonds Départemental de Gestion de l'Espace Rural dans un but de Défense de la Forêt Contre l'Incendie pour la période 2018-2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'adopter les dispositions figurant dans le rapport et son annexe et permettant la mise en oeuvre du Fonds Départemental de Gestion de l'Espace Rural dans un but de Défense de la Forêt Contre l'Incendie « FDGER DFCI » pour la période 2018-2020.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée